



Editorial

Valérie Codina Cervellin
Présidente du Conseil communal

Qui suis-je ? Lors de la séance du Conseil du 18 juin 2018, les Conseillères et Conseillers communaux de Penthelaz m'ont fait l'honneur de m'élire au poste de Présidente du Conseil, fonction que j'exerce maintenant depuis le 1^{er} juillet 2018. Mais comment en suis-je arrivée là ?

Native de la ville de la Chaux-de-Fonds, j'y ai passé ma maturité commerciale puis j'ai enchaîné avec une licence en informatique à l'Université de Neuchâtel. En mars 1999, j'ai pris mes quartiers à Penthelaz. J'ai ainsi découvert le Pays de Vaud, son « huitante » et un délicieux papet. Depuis 2012, je travaille à la Direction des systèmes informatiques du Canton de Vaud, à Renens, en tant que cheffe de projet.

Mariée depuis juillet 1999, j'ai deux enfants de 12 et 14 ans. A mon arrivée dans la commune, j'ai très vite désiré

faire partie de la vie du village, d'abord pour m'intégrer, mais surtout pour faire la connaissance des personnes qui y résident. J'ai donc rejoint le Chœur mixte L'Aloëttaz en 2001, que je n'ai plus quitté depuis. La présidence du chœur m'a d'ailleurs bien occupée de 2008 à 2014 et je prends toujours volontiers la plume pour rédiger les textes et faire la mise en scène des soirées.

En 2016, j'ai fait le pas de m'inscrire aux élections pour le Conseil communal de Penthelaz. Je voulais, et c'est ce qui me motive toujours, m'engager pour mon village afin d'en connaître ses rouages, tout en mettant mes compétences au service de la Commune. C'est ainsi qu'aujourd'hui, je relève un nouveau défi : celui de Présidente du Conseil communal.

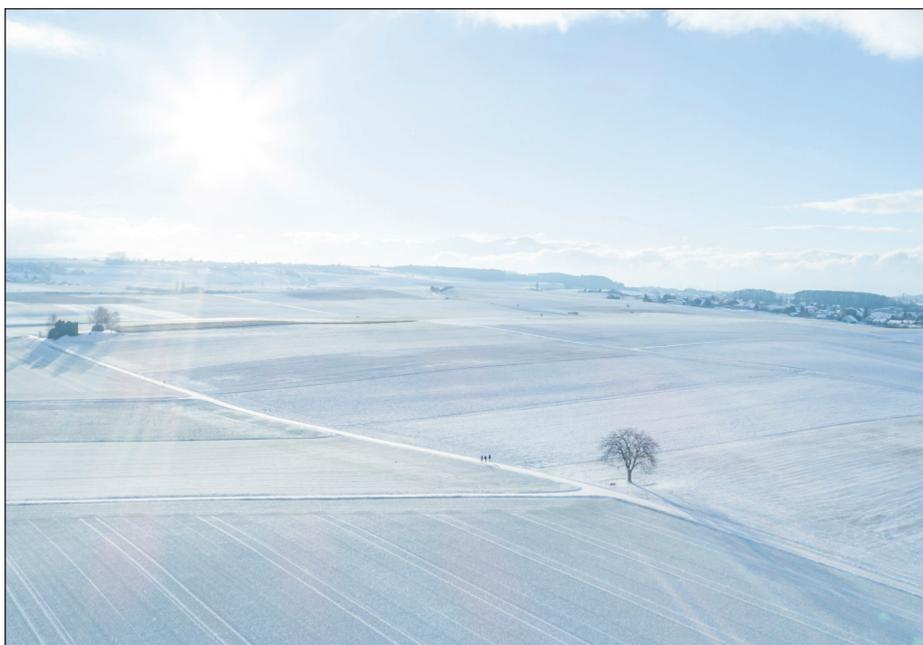
Chères Cancanières, chers Cancaniers, je me réjouis d'avance de faire votre

connaissance à l'occasion d'une manifestation organisée par nos nombreuses sociétés locales, au détour d'une rue ou lors de notre prochaine séance de Conseil du 18 mars 2019, laquelle est ouverte au public.

Dans cette attente, je vous présente, chères Cancanières, chers Cancaniers, mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Photographie

Sébastien Reichenbach



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS - P. 2 À 13

Municipalité

Hommage

Conseil communal

Communications générales

.....

VIE LOCALE - P. 14

Vision : David Borgeaud

.....

SPORT - P. 15

FC Venoge

.....

COOPÉRATION - P. 16 ET 17

FEDEVACO

.....

AGENDA 2030 - P. 17

.....

CULTURE - P. 18 ET 19

Coups de cœur de la Bibliothèque

Concerts du Mercredi

Connaissance 3

low. art en décroissance

.....

INFORMATIONS - P. 20

Agenda

Cultes

Administration communale

Communications de la Municipalité

Piéric Freiburghaus, syndic

Gare CFF Cossonay-Penthalaz

Un mandat d'étude, portant sur les questions d'accès et de mobilité à l'interface de la gare CFF Cossonay-Penthalaz, a été confié au bureau Roland Ribi. Ce dernier avait déjà conduit les précédentes études. Cette nouvelle étude est subventionnée à hauteur de 50% par le Canton, qui est partenaire via la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR). Sont également associés au groupe de travail, les CFF, la Commune de Cossonay et Fenaco, propriétaire du site des Grands Moulins. L'objectif est d'assurer un accès sécurisé aux divers modes de déplacements à l'horizon 2021, soit celui de la mise aux normes LHand de la gare.

Etude mobilité bassin versant de la Venoge

Cette étude, réalisée sous l'égide des Préfets des districts de Morges et du Gros-de-Vaud, s'appuyait sur les plans directeurs régionaux. Les mesures ont été récemment validées par les associations régionales, soit l'ARCAM et l'ARGDV.

L'ensemble des mesures portent sur :

- la réorganisation et l'optimisation de l'offre de bus, lignes régionales et urbaines ;
- l'adaptation de l'offre en parkings-relais ;
- l'encouragement au développement du co-voiturage ;
- les réseaux de mobilités douces ;
- le développement des plans de mobilité des entreprises ;
- l'interface de la Gare CFF de Cossonay-Penthalaz.

Notre Municipalité demande d'analyser également les opportunités de création d'un parking-relais à proximi-

té de la station supérieure du funiculaire et un soutien pour la planification du réseau piétonnier à l'échelle locale, soit de rabattement vers la gare CFF. A l'heure actuelle, le financement des mesures n'est pas précisé.

Centre de localité, suite de la démarche participative

Dans la suite de la restitution des 3^{èmes} ateliers du 5 mai, la Municipalité a demandé aux mandataires, Verzone Woods et Team+, d'étudier divers points, tels la modération du trafic, l'axe rond-point de la Place Centrale - bas du Cheminet, en « zone 20 » ; la restriction de circulation aux abords du collège du Cheminet ; une alternative à la localisation de l'arrêt des bus scolaires ; les besoins en places de stationnement sur un périmètre élargi, mais aussi les mesures d'accompagnement nécessaires afin d'éviter le report de trafic automobile sur d'autres voies. Les questions liées à la maîtrise foncière, aux phasages et finances sont intimement liées.

Une nouvelle restitution publique aura lieu au printemps 2019. La date sera largement communiquée.

Création d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle n°109 du Cheminet

Les besoins de 8 nouvelles classes à l'horizon 2022 nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Penthalaz, commune la plus importante du nouveau groupement scolaire ASIVenoge (Penthalaz, Penthaz, Dailens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville). Après les premières recherches de localisation, il s'est avéré que la parcelle n° 109, sur laquelle est déjà implanté l'actuel collège du Cheminet pouvait, de par sa superficie, accueillir dans sa partie sud-ouest une construction supplémentaire.

Le Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions, RPAPC, de 1991, en vigueur, colloque ladite parcelle en Zone

mixte d'utilité publique. Cependant les dispositions des articles 76 «Destination» et 77 «Constructions», très restrictives, exigent que toute construction, sauf de minime importance, fasse l'objet d'un plan de quartier ou d'un plan partiel d'affectation.

Le nouveau Plan général d'affectation, PGA, soumis à l'enquête publique de mi-janvier à mi-février 2015, colloque cette même parcelle en Zone d'installations (para-)publiques, dont le secteur « En Barge » est destiné à un complexe scolaire et sportif. Les dispositions liées permettront la réalisation d'un nouveau bâtiment.

Considérant qu'aucune intervention relative à la Zone d'installations (para-) publiques n'avait été enregistrée lors de la mise à l'enquête publique du nouveau PGA, la Municipalité avait envisagé d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment en dérogation des dispositions en vigueur mais en conformité avec les futures. C'est dans cette perspective qu'elle a consulté la Commission d'urbanisme au printemps 2018. Dite commission s'était ralliée à la position municipale. Au printemps toujours, la Municipalité a invité les propriétaires des parcelles voisines, soit du chemin du Collège et du Cheminet 18, 24 et 26, afin de les informer et leur présenter une toute première intention d'implantation et de volumétrie.

Suite à cette réunion, la Municipalité a analysé d'autres possibilités d'implantation, notamment la parcelle voisine, Cheminet 22, acquise par la Commune voici plusieurs années, la parcelle route de la Gare 38, également propriété communale, ou encore d'autres terrains au chemin Rouge.

La surface restreinte de la première des parcelles précitées, la destination envisagée pour la seconde et les restrictions en matière d'aménagement du territoire pour l'affectation en zone à bâtir d'une parcelle au chemin

Rouge, tout ceci conjugué à l'opportunité de concentrer les infrastructures scolaires sur un seul site, ont été déterminantes pour que la Municipalité décide d'implanter le nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109 au Cheminet.

La Municipalité a décidé d'établir un plan de quartier à valeur de permis de construire afin que puisse être délivré, au terme de la procédure, un permis de construire pour ce nouveau bâtiment. La procédure en matière d'aménagement du territoire sera de la responsabilité de la Commune, la demande de permis de construire sera déposée par l'ASIVenoge qui sera alors le maître d'ouvrage. Cette procédure sera accompagnée d'un rapport traitant des questions telles par exemple la mobilité (véhicules individuels, bus scolaires, piétons, stationnement, etc.) et la végétation.

En attente de la réalisation de ce nouveau bâtiment, des structures provisoires devront être érigées sur la parcelle n° 127, sise à la route de la Gare 38.

Création d'un établissement secondaire sur le périmètre de l'ASIVenoge

Rappelons que la décision n° 158 du 26 juin 2017 de Mme Anne-Catherine Lyon, alors Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, mentionne la création d'un nouvel établissement primaire et secondaire Penthaz-Penthalaz et environs dépendant du développement suffisant des centres régionaux concernés. Une étude démographique sera conduite en 2020 afin d'obtenir les données à ce sujet. Sur cette base, les communes concernées confirmeront d'un commun accord leur volonté de créer cet établissement.

Un COPIL réunissant les syndics des 6 communes, soutenu par un groupe finances et un groupe bâtiment se réunira à intervalles réguliers.

Si une procédure d'aménagement

du territoire est en cours sur la Commune de Penthaz, plusieurs questions restent pendantes : la croissance démographique, l'offre d'enseignement, puis en lieu et place d'un établissement secondaire de plus de 650 élèves, le nouvel établissement comptera quelque 300 élèves, ce qui peut limiter le nombre d'options proposées aux élèves, mais aussi limiter celui des cours facultatifs. La question principale est le financement de cet établissement et le report des charges sur nos budgets respectifs.

Des investigations doivent également être faites afin de connaître les investissements à prévoir dans le moyen terme à Cossonay. Des réunions auront lieu au prochain semestre avec l'ensemble des communes concernées, celles de l'ASICoPe, puisque il s'agira de prendre une décision commune. Finalement une rencontre avec Mme la nouvelle conseillère d'Etat Cesla Amarelle devrait se tenir dans cette même période.

PGA

Suite à la réunion du 14 juin, lors de laquelle une délégation municipale avait rencontré le service du développement territorial, il est confirmé que la légalisation de nouvelles zones à bâtir ne peut pas être envisagée et que l'accroissement limité de la population doit être absorbé dans le périmètre du centre de localité, ceci par une densification du bâti.

Une information à l'attention des propriétaires impactés par ces nouvelles mesures, précisément le passage de zone intermédiaire en zone agricole, aura lieu dans les prochains mois.

La commission d'urbanisme que nous avons rencontrée et avec laquelle nous avons échangé, a demandé qu'au-delà des dispositions réglementaires, soit l'indice d'utilisation du sol, IUS, distances aux limites, hauteurs, etc., puisse être visualisée la forme urbaine qui découlera d'une densification du territoire et compléter si nécessaire le projet de règlement par de nouvelles

et complémentaires dispositions.

Le crédit alloué à ce dossier est quasiment épuisé; nous serons contraints de présenter, d'ici au printemps, un nouveau préavis afin de pouvoir achever ce plan général d'affectation.

Bus PPDL

Les deux nouveaux bus ont été mis en service tout début septembre.

Une première campagne de statistiques, faite en janvier et février 2018, vient d'être complétée par une seconde en octobre. Celles-ci démontrent que plus de 90% de voyageurs se rendent ou commencent leur voyage à l'arrêt Coop Venoge, sis à proximité de la gare CFF de Cossonay-Penthalaz et mettent également en exergue la part de voyageurs de chacune des communes. Ces données feront l'objet d'échanges avec les commissions de gestion et de mobilité.

L'horaire valable du 9 décembre 2018 au 14 décembre 2019 a été adapté le samedi, ceci sur la base de la fréquentation des bus et en vue d'éviter, au maximum, que les véhicules circulent sans passager.

Naturalisations

La nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Dès cette date, les dossiers doivent être déposés au Canton et non plus à la Commune. Ce n'est donc que lorsque la demande de naturalisation est examinée et validée par le Service de la population (SPOP) que la Commune a connaissance des candidats. A ce jour, seuls 4 dossiers nous ont été transmis.

Cependant, afin d'accompagner les personnes ayant déposé des dossiers avant fin 2017, soit sur la base de l'ancien droit, des cours portant sur l'histoire, la géographie, l'économie, la culture et surtout sur les institutions politiques leur ont été proposés. Lesdits cours ont été suivis avec assiduité par une vingtaine de candidats.

Durant l'année écoulée, 14 personnes ont terminé leur procédure et ainsi acquis la nationalité suisse. Ce sont cependant majoritairement des personnes ayant bénéficié de la naturalisation facilitée, soit nées ou ayant accompli leur scolarité en Suisse.

Venoge Festival

Des premiers courriers de doléances émanant d'habitants du quartier du Stade étaient parvenus à la Municipalité peu après l'édition 2016 du Venoge Festival. Une des revendications portait sur le déplacement vers un autre site de cette manifestation.

Plusieurs rencontres tripartites s'en étaient suivies, tout comme une réunion à laquelle l'ensemble des habitants, résidant au sud de la route de Lausanne, avaient été conviés. Dite réunion a permis de révéler que le groupement des voisins, constitué en comité de quartier, ne regroupait formellement que 4 familles.

Dans l'intervalle, une convention entre l'Association Venoge People et le comité de quartier a été établie et co-signée en janvier 2017. La Municipalité en avait alors formellement et seulement pris connaissance.

Les points essentiels de ladite convention portent principalement sur :

- une date ultime pour que l'édition 2018 soit la dernière sur le site ;
- la limitation du nombre de jours et des heures de la manifestation ;
- le respect des heures de travail de montage et démontage et la maîtrise des nuisances sonores ;
- le déplacement du parking et l'accès au festival par des bus navettes ;
- la restriction de circulation camions et bus au chemin des Fourches ;
- des compensations ou indemnités aux voisins.

L'Association Venoge People a mis en place, dès 2017, nombre de mesures afin de satisfaire les clauses de la convention et a endossé les charges

inhérentes à celles-ci.

Le comité de quartier a toutefois récemment admis le maintien de l'édition 2019 du Venoge Festival sur le site de Sauffaz, mais exige maintenant un avenant à la convention, avec signature de la Municipalité ; ce à quoi l'Autorité n'est pas acquise.

Parallèlement Venoge People s'est mise à la recherche de terrains, que ce soit à Penthalaz ou dans d'autres communes, Cossonay, Eclépens, Bussigny, Préverenges, etc., quand bien même dite association souhaite maintenir le festival à Penthalaz.

Des premiers contacts ont été établis entre Venoge People et les propriétaires et exploitants des parcelles n^{os} 417, 418 et 419, sises En Champ Riondenne. Les trois parcelles sont colloquées en zone agricole, sur lesquelles seule une autorisation temporaire, soit pour une seule année pourrait légalement être délivrée. Une occupation de plus longue durée, voire pérenne nécessiterait un changement d'affectation, ce qui dans le contexte actuel impliquerait une compensation des surfaces d'assolement, SDA, condition difficile à réaliser.

Je suis alors personnellement intervenu auprès de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, afin d'obtenir son appui dans ce dossier et trouver une possibilité d'accueillir toujours, et à l'avenir, le festival à Penthalaz.

Sur les conseils et recommandations de Mme la Présidente du Conseil d'Etat, nous avons approché le chef du Service du développement territorial, SDT, M. Pierre Imhof, en vue d'obtenir le même avantage que celui concédé au Paleo Festival, soit la légalisation de sa localisation en zone agricole. Lors de la séance du lundi 26 novembre, il a été validé que nous pourrions, dans le cadre d'un plan partiel d'affectation, PPA, établir des affectations superpo-

sées, soit celle d'une zone agricole, à laquelle se superpose pour un durée restreinte, d'un mois environ, une zone d'activité dédiée uniquement au Venoge Festival. Une telle procédure exige notamment que les points suivants soient abordés et résolus : l'accessibilité, le stationnement, l'énergie, l'adduction et l'évacuation des eaux, mais aussi et surtout le respect d'exigences liées à l'environnement et à la poursuite de l'activité agricole sur l'ensemble des parcelles. Certes la répartition des frais d'études, de construction et d'entretien des infrastructures, de dédommagement et de perte financière pour les agriculteurs exploitants doivent être liés à cette étude et des conventions établies et signées par l'ensemble des partenaires.

De toute évidence, il est nécessaire de faire une étude comparative des contraintes, des coûts, des avantages et inconvénients de la localisation actuelle, En Sauffaz, et d'une alternative à celle-ci, qu'elle se situe sur les parcelles En Champ Riondenne ou ailleurs.

Postérieurement à la séance du Conseil communal du 10 décembre, une toute récente réunion entre des propriétaires et exploitants des parcelles précitées, Venoge People et un délégation municipale a mis en exergue et de manière affirmée que les exigences, d'ordre supérieur, en matière d'exploitation agricole paraissent difficilement pouvoir être satisfaites. A ce jour, la question de la localisation du Venoge Festival à Penthalaz n'est pas résolue. La Municipalité va se pencher sur celle-ci en concertation avec les différents partenaires.

Yves Jauner, municipal

AJERCO

Le 20 septembre 2018, le budget 2019 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 107.82 (108.31 en 2018).

Les charges en 2019 sont de CHF 11'430'813.00 contre CHF 10'565'353.00 en 2018.

Le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'652'493.00 pour le budget 2019 pour 24'600 habitants (CHF 2'614'880.00 pour le budget 2018 pour 24'143 habitants)

Le coût pour Penthaz est de CHF 493'922.85 pour 2019.

ASICoPe

Lors de l'assemblée du 26 septembre 2018 du conseil intercommunal de l'Asicope, le budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASICoPe s'élèvent à CHF 5'979'500.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 7'263'200.00. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2019 à CHF 1'880.60 pour le primaire et CHF 4'948.20 pour le secondaire. Il était, au budget, 2018 de CHF 3'398.40 (primaire) et CHF 4'279.25 (secondaire).

La participation des communes membres de l'ASICoPe est de CHF 3'234'600.00 pour 2019. Pour Penthaz le coût est de CHF 858'432.30 (janvier à juillet) et de 223'974.85 (août à décembre).

ASIVenoge

Lors de l'assemblée du 26 septembre 2018 du conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de ASIVenoge s'élèvent à CHF 1'163'900.00 pour 2019.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2019 à CHF 1'375.05 pour le primaire (août à décembre).

La participation des communes membres de l'ASIVenoge est de CHF 1'145'400.00 pour 2019. Pour Penthaz le coût est de CHF 450'246.00.

Le 3 juillet, une assemblée extraordi-

naire a eu lieu pour le préavis de crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment pour 8 classes à Penthaz.

Le 30 janvier 2019, une assemblée extraordinaire aura lieu pour ASIVenoge pour le crédit d'étude pour la construction d'un pavillon provisoire à Penthaz.

La réalisation du PPA à valeur de permis de construire ne pourra être adopté à temps pour la construction du bâtiment de 8 classes. C'est pour cette raison que le Codir ASIVenoge va faire une demande de crédit d'étude pour des pavillons provisoires afin de pouvoir assurer, pour la rentrée scolaire 2020-2021, le nombre de classes nécessaires pour les écoles de l'ASIVenoge

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 9 octobre 2018 du conseil intercommunal du SDIS Venoge, le budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'242'350.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 1'191'700.00

La participation des communes membres du SDIS est de CHF 713'400.00 pour 2019. Pour Penthaz le coût est de CHF 93'267.15. Le coût par habitant est de CHF 28.42 (27.33 pour le budget 2018)

La soirée de recrutement s'est bien passée. Cependant, il manque toujours des sapeurs pour la journée. Une action doit être menée auprès des entreprises de la région.

Protection civile du Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée du 3 octobre 2018 du conseil intercommunal de la PCI-GdV, le budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de la PCI s'élèvent à CHF 1'200'329.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 1'152'762.00.

La participation des communes

membres de la PCI est de CHF 1'074'129.00 pour 2019. Le coût par habitant est de CHF 24.05 (23.68 pour budget 2018)

Pour Penthaz le coût est de CHF 78'926.00

ASPIC

Le 29 novembre 2018, le budget 2019 a été accepté lors de l'assemblée générale. Les charges en 2019 sont de CHF 50'556. Les charges selon budget 2018 étaient de CHF 49'479.

Le coût pour Penthaz s'élève à CHF 9'846.00

Divers

Le 9 novembre a eu lieu la traditionnelle soirée des contes à la bibliothèque avec la soupe à la courge.

Le 9 novembre, Road Movie était au Verger à Penthaz pour une journée cinéma.

L'après-midi était réservé aux écoles et le soir à une projection d'un documentaire, «Encordés». La présence du réalisateur fut fort appréciée pour commenter le documentaire à la fin de la projection.

Mes remerciements aux personnes qui ont œuvré au bar et toutes les personnes qui ont participé à cet événement et à son organisation.

Didier Chapuis, municipal

Social

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 5 décembre à Echallens. Le budget 2019 a été adopté. La Présidente du comité directeur a donné des informations sur la situation actuelle et sur une éventuelle absorption du CSR de Prilly-Echallens par l'Agence d'assurance sociale de Lausanne Ouest. Le comité directeur ainsi que la direction de l'ARASPE se sont prononcés contre cette vision des services cantonaux.

Patinoire

La patinoire est ouverte depuis le 1^{er} décembre et fermera le dimanche 3 mars. La Municipalité a tout mis en œuvre afin qu'elle soit ouverte aussi pendant les jours de fêtes, soit également le 25 décembre, jour de Noël.

Personnel

Après le départ de M. Roan Vallat, c'est au tour de Mme Amparo Cortell, de M. José Goncalves, tous deux au service de la conciergerie des bâtiments, et de Mme Anne-Laure Girard, boursière, de nous quitter. Mme Cortell et M. Goncalves ont été en fonction jusqu'à fin décembre et Mme Girard le sera jusqu'à fin février. La Municipalité est reconnaissante pour le travail qu'ils ont effectué au sein de leur poste respectif. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont pu apporter à notre commune et nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite de leur carrière.

La Municipalité travaille à repourvoir ces postes. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le poste de conciergerie du bâtiment du Verger est assuré par M. David Favey depuis le début de cette année.

Pierre-André Ischi, municipal

Route de la Gare

Les travaux de la route de la Gare, entre la rue de l'Ancienne-Poste et la place du Pont, feront l'objet d'une enquête publique de 30 jours dès février 2019.

Bois-de-Vaux

Les travaux de la renaturation du Bois-de-Vaux ont débuté fin janvier 2019.

Route de Lausanne

Les feux de la route de Lausanne ont été supprimés et seront ponctuelle-

ment réinstallés en fonction de la nature des travaux, pour une durée de cinq semaines à mi-mars.

Pour tout complément, se reporter au site internet ou contacter le service technique.

Yvan Rochat, municipal

Chemin de Rieux

L'entretien du chemin de Rieux s'avère être un travail de gros œuvre. Celui-ci pourra être inclus dans le programme de la Confédération relatif aux chemins forestiers. L'inspecteur forestier propose également que le chemin traversant le bois de Devin soit inscrit dans l'analyse générale de la desserte, afin qu'il puisse, à terme, faire l'objet d'un subventionnement à hauteur de 70% pour une rénovation lourde.

Martelage

Le volume de bois martelé, cet automne, a été de 84 m³ ; ce qui produira environ 120 stères de bois de feu.

En janvier 2018, en plus de la coupe "normale", la tempête Eléonore a provoqué des dégâts sur 50 m³ de sapin au Plan-Bois. Ces billes ne sont toujours pas commercialisées.

Les tempêtes dans plusieurs pays européens et les ravages dus aux bostryches, spécifiquement le tytopographe, sont la cause d'une offre excédentaire en bois. Il est alors conseillé de ne plus couper de bois à commercialiser.

Forêt du Devin

Nous avons procédé à la plantation de 206 plans de noyer, cerisier, orme, châtaignier, sorbier.

Rappelons que Penthaz fait partie du Groupement forestier du Sépey – Mormont qui comprend 14 communes réparties sur deux arrondissements, le 22^{ème}, dont M. Jan Matti Keller est l'inspec-

teur et les 11^{ème} et 16^{ème}, dont M. Gil Loetscher est également l'inspecteur. Notre garde forestier est M. Harry Kleiner.

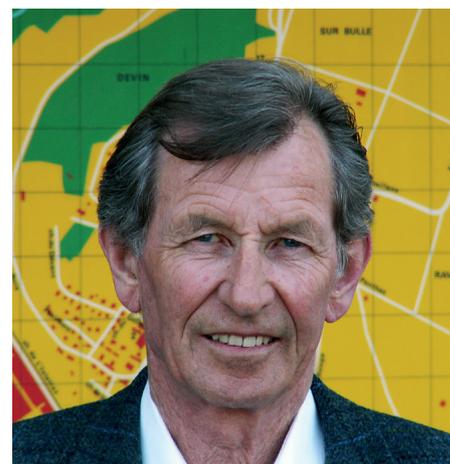
Illuminations de Noël

Durant les dernières fêtes ce sont principalement des sapins décorés qui ont illuminé notre village. En effet, plusieurs décorations, jusqu'alors installées sur les candélabres, ne fonctionnaient plus ou n'étaient plus adaptés aux nouveaux luminaires déjà installés dans la partie historique du village. La Municipalité a préféré renouveler ces décorations de manière globale, plutôt qu'au coup par coup, et ainsi attendre la fin des travaux, donc le changement des luminaires, en cours dans le cadre des travaux de la route de Lausanne, puis à venir à la route de la Gare.

Hommage

La Municipalité et le Conseil communal rendent hommage à M. François Delessert, Conseiller communal, Municipal et Syndic de Penthaz de 1994 à 2006, décédé en octobre 2018.

Nous garderons le souvenir d'une personnalité dévouée aux affaires publiques et réitérons nos messages de sympathie à sa famille.



Conseil communal du 10 décembre 2018

Dernier Conseil de l'année 2018 et tout premier pour notre nouvelle Présidente Mme Valérie Codina Cervellin qui est entrée en fonction le 1er juillet 2018.

Un budget en demi-teinte pour notre commune

Le seul préavis de cette séance n'est pas des moindres puisqu'il s'agissait du budget 2019. Et c'est avec peu d'optimisme quant à l'avenir financier de notre commune qu'il nous est présenté par la Municipalité. Une Municipalité soucieuse devant une marge de manœuvre financière de plus en plus étriquée pour notre commune.

Le déficit affiché de CHF 331'150 est loin d'être excessif. Toutefois il est un peu trompeur puisque quelque CHF 600'000 de prélèvement sont prévus sur les fonds de réserve pour compenser le manque de recettes. Le déficit réel approche donc plutôt du million et nul ne peut prévoir les conséquences de la réforme fiscale voulue par le canton dès 2020 et de la RIE III.

Dans les points qui ont particulièrement retenu l'attention de la commission, de par leurs variations par rapport à l'an passé, relevons l'acquisition d'un nouveau logiciel comptable ventilant directement les charges du personnel du service extérieur en fonction des secteurs où les employés sont appelés à travailler. Il n'y a donc plus de vue d'ensemble du coût des employés du service extérieur. Une baisse des charges salariales dans le secteur de la police due à la suppression du poste de l'assistant de police et une

somme, nouvelle, de CHF 15'300 inscrite au budget pour l'externalisation du contrôle des parkings. La commission note avec satisfaction que les indemnités de la Municipalité sont restées stables au niveau où le Conseil communal les avait ramenées il y a un an.

Les rentrées fiscales prévues sur le revenu (CHF 5'500'000) sont plus modestes que celles de l'an dernier. Une rentrée compensatoire concernant la RIE III d'un montant de CHF 35'500 est mise en compte selon indication du canton.

Une baisse de CHF 20 par habitant est prévue sur la taxe forfaitaire des déchets avec toutefois un prélèvement de CHF 20'500 sur les fonds de réserve du compte.

S'il y a des points qui restent stables, voire qui diminuent, d'autres prennent l'ascenseur comme ce montant conséquent de CHF 213'900 prévu pour les contrats d'entretien et de maintenance du service informatique.

Sur le plan des aménagements « sportifs » CHF 47'500 sont prévus pour l'entretien des installations de la Place Madeleine Chamot-Berthod et CHF 100'000 pour les bassins, les bâtiments et les zones de loisirs de la piscine.

Suite à un montant surévalué l'an dernier au budget, nous enregistrons une forte baisse au niveau de la participation des parents à la cantine communale Midicroque par rapport à 2018 passant de CHF 132'300 à CHF 101'400.

Terminons par un montant de CHF 100'000 prévu pour l'entretien des routes qui comprend les cas d'expropriations du rond-point de la Gare qui ne sont pas réglés.

La grosse augmentation du poste in-

formatique suscite des inquiétudes au sein du Conseil. Ces dernières années, on a vu les coûts augmenter depuis 2016 de CHF 30'000 à CHF 70'000 par an, pour passer de CHF 60'000 en 2016 à CHF 213'000 en 2019. Allons-nous pouvoir, comme le souhaite la commission, stabiliser, voire baisser ces coûts dans le futur ? N'aurions-nous pas pu prévoir ces coûts de maintenance et de contrats d'entretien lors de la présentation du préavis 14-2017 relatif au changement des logiciels informatiques ? M. Jauner rappelle que travailler avec ces technologies performantes comporte beaucoup d'avantages mais également un coût important. Les exigences en matière de sécurité sont elles aussi en hausse. L'hébergement des données en Suisse, souhaité par le canton, le stockage des données sur un serveur privé et non sur un nuage sont autant de points qui font monter la facture. La mise en place de serveurs performants, des sites excentrés comme le Plan-Bois, les conciergeries, le contrat de maintenance, les services de dépannages sont des postes nécessaires afin de permettre aux collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions. Notre municipalité met tout en œuvre afin de dénicher les meilleures offres possibles et ainsi espérer maintenir voire diminuer les coûts d'exploitation de l'informatique.

Une conseillère relève également un manque à gagner budgétisé à CHF 296'000 sur les impôts des personnes physiques (CHF 245'000) et morales (CHF 51'000) alors qu'en parallèle le budget des charges relatives au personnel administratif et d'exploitation augmente quant à lui de CHF 202'900 par rapport à 2018. Le compte exploitation augmente à lui seul de CHF 67'000.

Pourrions-nous envisager une maîtrise de ces coûts en limitant l'externalisation des tâches ? M. Chapuis informe que l'augmentation des charges d'exploitation est expliquée en partie par une augmentation salariale de 1% sur la masse salariale des collaborateurs, le passage du taux de travail de Mme Sejmenovic de 35 à 50 %, montant qui sera aussi reporté sur les comptes de l'école, une augmentation des patrouilleurs pour sécuriser les enfants sur le trajet de l'école. De plus les comptes de la piscine et de la patinoire ont été ajoutés au budget depuis que leur gestion a été reprise par la commune.

Le Conseil communal adopte le préavis relatif au budget.

Assermentation

Durant ce conseil, un point de l'ordre du jour était la nomination de la 2ème Vice-Présidente. Mme Christiane Chevalier du Groupe Indépendant de Penthalaz, reprend le poste laissé vacant par son groupe lors de l'élection du bureau du mois de juin.

Nous aurions également dû procéder à l'assermentation de M. Christian Ducommun, élu au Conseil le 23 septembre. Malheureusement, M. Ducommun ne pouvant être présent à cette séance, son assermentation est reportée au prochain conseil.

M. Chapuis a convié les deux employés communaux entrés en fonction afin que nous puissions mettre un visage sur un nom. Il s'agit de M. Angel Bannwart, secrétaire municipal adjoint et de M. Diego Martinez, chef du service technique qui nous ont exposé leur parcours professionnel.

Venoge Festival, quel est son avenir ?

Le vote d'intention a été la procédure choisie par la Municipalité pour connaître la position du Conseil communal quant au soutien municipal au Venoge Festival afin que les futures éditions aient toujours lieu à Penthalaz.

Pour comprendre le contexte et l'historique, il y a lieu de se reporter à la communication du syndic, traitant de ce point, reportée en page 4.

Bien qu'une majorité des membres du Conseil semble favorable au Venoge, de grosses inquiétudes subsistent, baignant dans une atmosphère quelque peu oppressante et un sentiment d'être «pris en otage » entre la convention du collectif d'opposants et la Municipalité. Les charges inhérentes à cette nouvelle localisation vont-elles pouvoir être absorbées par le festival ? Quelles garanties avons-nous sur la pérennité du festival ? Que vont coûter aux citoyens les études et par la suite l'équipement du site ? Comment la nouvelle localisation va-t-elle être accueillie par les nouveaux riverains ? Tant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse, soit parce que l'avancement du dossier ne le permet pas encore surtout en ce qui concerne les finances, et principalement parce qu'il est difficile de prévoir l'avenir quant au devenir du Festival en lui-même.

Il en reste à l'issue de ce vote que 23 membres du Conseil sont favorables à la continuation de l'étude de ce projet, 6 sont contre et 7 se sont abstenus.

Nominations et commissions

Quatre commissions ont été nom-

mées durant ce Conseil pour traiter les sujets suivants :

- Modification du règlement du Conseil Communal ;
- Modification du règlement du Personnel Communal ;
- Achat d'un véhicule ;
- Commission sportive.

Nous avons également profité de dissoudre toutes les commissions n'étant plus actives.

Divers et propositions individuelles

- Pourquoi les travaux sur la route de Lausanne ont-ils tant de retard ? M. Ischi nous explique qu'ils ont pris du retard pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous les avons suspendus un mois durant la réfection de la route cantonale reliant la sortie de la commune à la RC 177. Des travaux imprévus au ch. de la Paix ont également ralenti le chantier et le crédit complémentaire attribué en juin, concernant la partie haute de la route, a également prolongé la durée des travaux.

- Au niveau des infrastructures, on reparle de la passerelle du chemin de l'Islettaz toujours aussi glissante par mauvais temps. M. Ischi rappelle que cette passerelle appartient à Planzer et que le déneigement reste du ressort de la commune. Ce point sera revu avec les propriétaires.

Une nouvelle entreprise forestière a été mandatée pour les travaux d'abattage. La Municipalité est satisfaite du travail effectué. Les sites exploités ont été remis en état, sans pour autant en faire des autoroutes, permettant aux promeneurs de pouvoir à nouveau profiter des sentiers en forêt sans dénaturer les sites.

La réparation du chemin de la Forêt, qui avait subi des dommages après le passage de camions, a été effectuée et la facture réglée par l'assurance de l'entreprise concernée.

- Les statistiques du bus PPDL informent que la majorité des utilisateurs prennent le bus aux abords de la gare aux heures de pointe. Dès lors un conseiller demande à la Municipalité de revoir la possibilité de faire partir le bus de la gare en lieu et place du centre COOP.

Bien que la gare soit sur le territoire de Penthalaz, la gestion du site revient aux CFF. Si actuellement notre service de bus gratuit est toléré par les autorités cantonales et fédérales, il n'en reste pas moins un concurrent pour Car Postal.

- M. Traini a fait part d'un vœu, en lieu et place d'une motion ou d'un postulat, convaincu du bon sens et de l'écoute de notre Municipalité, concernant le terrain de football de Penthaz.

L'éventuelle construction d'un collège secondaire à Penthaz fait naître une rumeur dans laquelle se dit que le terrain de football serait grevé par l'implantation d'un bâtiment scolaire et remplacé à Daillens sous la forme d'un terrain synthétique.

Si M. Traini comprend le souci de répartition des différentes infrastructures entre les communes, il estime nécessaire de prendre en compte l'efficacité du projet. La construction d'un terrain synthétique à Daillens ne serait d'utilité qu'au club de football local. Alors qu'un terrain sur le site de Penthaz profiterait également aux écoles pour les activités en plein air.

Toujours en terme d'efficacité et de coût, M. Traini se demande comment expliquer à nos concitoyens que sur le site de Daillens, nous devons construire des locaux comprenant minimum 4 vestiaires avec en plus, une buvette digne de ce nom, alors que ces infrastructures existent déjà sur le site de Penthaz ! M. Traini est conscient que cette vision sera très vite obstruée par la nécessité d'empiéter sur une zone

agricole avec les restrictions que cela présuppose. Toutefois, notre LAT nous permet, en terme de surface d'assolement, de compenser cette zone qui deviendrait d'utilité publique en classant la zone du terrain de foot actuel de Daillens en zone agricole.

Il terminera son vœu par ces quelques phrases :

« Vouloir c'est pouvoir !

Bien sûr que nous aurons une multitude de problèmes à régler mais lorsque le bon sens prime, nous pouvons devenir très forts et nos convictions peuvent déplacer des montagnes. J'en suis intimement convaincu.

Pour accomplir de grandes choses, nous devons non seulement agir mais aussi rêver; non seulement planifier, mais aussi croire »

Pour conclure, M. Freiburghaus remercie le Conseil pour sa confiance concernant le budget et assure que la Municipalité sera très vigilante dans la gestion des affaires communales.

Mme Valérie Codina Cervellin remercie les personnes qui se donnent la peine de s'excuser aux différentes séances. Les prochains conseils se dérouleront les 18 mars 2019 et 17 juin 2019, les votations le 10 février 2019. Elle clôt le Conseil en souhaitant ses bons vœux à tous et convie l'assemblée à une petite agape.

Liste des abréviations

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud

ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)

ASIVENOG : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

CSR : Centre social régional

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

PCI : Protection civile

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDL : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

SDT : Service du développement territorial

Le Judo de retour à Penthalaz

Dès janvier 2019, des cours d'initiation sont organisés les mercredis à la salle de gymnastique du Verger à Penthalaz. Destinés aux filles et garçons âgés de 6 à 10 ans, les entraînements sont dispensés sous la conduite d'une monitrice J+S, 2^{ème} Dan de judo.

Renseignements et inscriptions: Ursula Schlosser, secrétaire (078 981 11 22),
ou à travers le site www.judo-penthalaz.com

L'Arc-en-Ciel, café-jeux : NOUVEAU! Ouvert les mardis!

Tous les mardis & jeudis jusqu'au 23 mai de 14h30 à 17h30 au Foyer paroissial (Ch. du Mont-Blanc 5).

L'Arc-en-Ciel ouvre ses portes aux enfants, dès la naissance et jusqu'à l'âge de 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, parrain-marraine, jeune au pair...).

Venez découvrir cet espace Parents-enfants joyeux et coloré : coin-café, jeux et livres à disposition. Vous y serez accueillis par Catherine Novet, diacre, et une accompagnante. Pas besoin de s'inscrire, pas de cotisation, c'est un service offert par la paroisse.

Newsletter

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, merci d'envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch. Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas louper!

Patinoire de Penthalaz



Profitez de l'hiver à la patinoire de Penthalaz.

Ouverture 7 jours sur 7

Jusqu'au dimanche 3 mars 2019 à 18.00 heures

Lundi	14h00 - 16h30
Mardi	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 17h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	14h00 - 18h00
Samedi	14h00 - 18h00
Dimanche	12h00 - 18h00

La patinoire est réservée à la pratique libre du hockey :

Lundi de 16h30 à 21h00, mercredi de 17h00 à 19h00,
samedi de 11h00 à 13h00.

RAMASSAGE DES DÉCHETS CRUS/CUITS EN 2019

LES MARDIS
DÈS 07H30

FÉVRIER : LE 19 FÉVRIER
PUIS HEBDOMADAIRE
DU 5 MARS AU 19 NOVEMBRE
DÉCEMBRE : LES 3 ET 17

RAPPEL : SEULS LES CONTAINERS BRUNS SONT VIDÉS

PARLONS
CASH!

Problèmes à gérer votre argent?
Nous vous aidons gratuitement.

0840 43 21 00
www.parlons-cash.ch



Quelle que soit votre histoire et vos problèmes d'argent, PARLONS CASH!

Pour des renseignements, du soutien ou des conseils pratiques, n'attendez pas avant d'appeler la permanence téléphonique. L'anonymat est garanti.

Ce service spécialisé est disponible du lundi au jeudi de 8h30 à 13h.

La filière des flaconnages prend de la bouteille !

Valorsa

Suite aux dernières études de Valorsa, de la Confédération et du Canton, ainsi qu'à l'évolution des technologies et à la stabilisation du marché, la filière de recyclage des flaconnages en plastique (corps creux) s'est consolidée. Elle semble aujourd'hui être profitable tant d'un point de vue environnemental que supportable économiquement. Toutefois sous certaines conditions.

La Confédération a décidé pour l'instant de ne pas intervenir sur cette filière. Contrairement aux bouteilles à boisson en PET, les flacons n'ont pas de taxe anticipée de recyclage (TAR). Cette filière est alors, d'un côté, contraire à l'article 32 de la LPE du pollueur-payeur. Les coûts doivent donc être absorbés par l'entier des habitants de la Commune à travers la taxe forfaitaire, qu'ils consomment beaucoup ou peu de flacons. Néanmoins, il n'y a pas de quoi s'affoler. La production moyenne par habitant n'est que de 4 kilogrammes par année ce qui correspond à un sac de 35l.

D'un autre côté, l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) prône, en vue de l'épuisement des ressources fossiles, une revalorisation de matière si celle-ci est environnementalement avantageuse, économiquement supportable et réalisable en fonction de la technique. Or, si quelques règles de tri sont respectées de la part des citoyens, c'est faisable !

Position communale

Suite aux dernières recommandations de Valorsa, la Commune a décidé de proposer en test la collecte des flaconnages. A partir du mardi 5 février, les utilisateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs flaconnages à la déchetterie en respectant les règles de tri. Si la qualité de la collecte est suffisante, cette filière sera maintenue. Nous vous faisons part ci-dessous des bonnes pratiques afin que cette filière puisse être viable sur le long terme. Même si cette collecte a une petite incidence négative sur la taxe forfaitaire, nous estimons que le gain environnemental est

primordial. D'autant plus qu'il est appelé par une majorité des citoyens.

La collecte des flaconnages : oui, mais...

La mise en place de cette filière demande un effort de tri irréprochable de la part des citoyens. Une mauvaise qualité de tri engendre un bilan environnemental catastrophique et les coûts explosent. Les matériaux non-recyclables qui se trouveraient collectés avec les flaconnages feraient un détour par une usine de tri industrielle avant de finir leur course, tout comme les ordures ménagères, en usine de revalorisation thermique. Les transports supplémentaires et les ruptures de charges plombent la viabilité de la filière. De plus nous vous rappelons que :

1. La meilleure gestion des flaconnages est de ne pas en produire. Pensez à changer vos habitudes de consommation en achetant des recharges ou du savon en bloc !
2. La plupart des grands commerces proposent la reprise des flaconnages. Pensez à les ramener lorsque vous vous y rendez ! C'est le moyen le plus économique pour la Commune.
3. Si vous deviez utiliser la déchetterie pour éliminer vos flaconnages, pensez à bien lire les indications affichées et :
 - a. Ne mélangez aucune bouteille à boisson en PET avec les flaconnages ! La filière du PET fonctionne parfaitement. Elle est financée par une taxe anticipée de recyclage (TAR) et reproduit de la matière de très haute qualité pour refabriquer des bouteilles.
 - b. Ne mélangez aucun autre plastique (films, barquettes, pot de fleurs) ou les flaconnages ayant contenu des déchets spéciaux. Respectez les indications affichées et les informations transmises par le responsable de déchetterie.
 - c. Pensez à écraser vos flacons. Tout comme le PET, cela évite de transporter trop d'air.

FLACONNAGES

FLACONS EN PLASTIQUE AVEC BOUCHON

 Accepté	 Refusé
<ul style="list-style-type: none">• Alimentaire, bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate...• Flacons et tubes de produits ménagers et d'hygiène : lessive, adoucissant, shampoing, gel douche...• Produits d'entretien ménager : détergents pour sols, vitres, inox, carrelages, WC, détartrants...	<ul style="list-style-type: none">• Bouteilles PET, pour soda et eau • Flacons avec classe de toxicité : • Plastiques souples : sacs et films plastiques, sachets et recharges, pots de yogourts, barquettes de viande et autres, vaisselle jetable, boîtes à oeufs en plastique• Plastiques durs : pots pour plantes, cageots, boîtes et autres ustensiles• Polystyrène expansé : Sagex®, Styropor®, chips de protection...

Tél. 021 862 71 63 - 1303 Penthaz

Récupération des flacons uniquement sur le site de Valorsa



Carnaval 2019, le 16 mars



La fête se déroulera à la Salle du Verger de Penthalaz. Comme à l'accoutumée, la Cool'hisse tiendra la buvette, ainsi que les stands de restauration, si la météo le permet, qui se trouveront à l'extérieur sur le parvis de la salle. Les festivités débuteront dès 11h.

Pour petits et grands, nous prévoyons : maquillage ; atelier bricolage avec confection de Maracas ; organisation d'un concours « la famille la mieux costumée/maquillée » dans l'ambiance Carnaval.

Le cortège sera animé physiquement par les KankanNanas et musicalement par la Cancanière.

La parade se terminera par la mise à feu du Bonhomme hiver, sous la vigilance des KankanNanas. Les divers stands resteront ouverts jusqu'à 18h.

[La Cool'hisse](#)

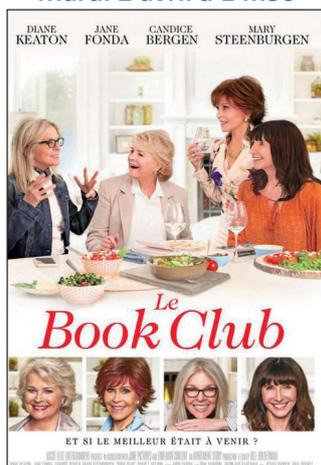
Ciné-Seniors - Regards 9

La Commune de Penthalaz met à disposition de la population 2 abonnements ciné-seniors pour la saison 2018 – 2019 au Cinéma Casino de Cossonay. Les cartes peuvent être retirées directement au greffe, aux horaires habituels.

Mardi 5 mars à 14h30



Mardi 2 avril à 14h30



Cours de photographie

Pour diversifier l'offre culturelle de la région de Penthalaz, Brigitte Besson et Yannic Bartolozzi se réjouissent de vous accueillir dans leurs locaux de l'Atelier 207, dans une ambiance chaleureuse et décontractée, pour partager leur passion et vous faire bénéficier de leur expérience au travers d'un large choix de cours de photographie.

Plus d'information : www.atelier207.ch
ou par téléphone au +41 79 319 25 60



JOURNÉES
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

du

Agenda 2030

PENTHALAZ
Centre du Verger

Samedi 25 mai 2019

Samedi 21 septembre 2019

Réservez ces dates !

Fondation EMS La Venoge : Avancement des travaux

Le projet conçu par M. Helko Walzer du bureau Translocal Architecture GmbH prend forme. En effet, les travaux du gros-œuvre, maçonnerie et béton armé, pour la partie du bâtiment dédié à l'EMS La Venoge, débutés en janvier ont pris fin en octobre, alors que ceux de la coopérative Primavesta, soit pour la création des 17 appartements protégés ont duré jusqu'à fin janvier 2019. Après cette première phase, ce sera au tour des entreprises d'étanchéité et de menuiserie extérieure d'intervenir, afin de rendre la construction étanche à l'eau et à l'air. Puis la suite des travaux, exceptés ceux des aménagements extérieurs, se dérouleront à l'intérieur des constructions.

La fin des travaux est prévue en début d'année 2020, période au cours de laquelle l'ensemble des résidents pourront aménager dans de nouveaux locaux. Puis une fois cette étape terminée, il s'agira d'entreprendre la rénovation du bâtiment actuel, avec no-

tamment, au rez-de chaussée, la Coop, le café-restaurant de l'Ecluse et un cabinet de physiothérapie qui viendront s'y établir.

L'ensemble du complexe devrait être achevé en 2021. La Fondation pourra alors accueillir 70 résidents répartis sur 3 unités, un centre d'accueil temporaire, CAT, de 14 places, indépendant et situé dans l'extension.

En plus d'un établissement médico-social, la Fondation EMS La Venoge souhaite être un lieu de rencontre et d'activités sociales, ancré dans le vie communale.

[Fondation EMS La Venoge](#)

Dépistage du cancer du sein

Les grands principes

- Proposé à toutes les femmes dès 50 ans, avec envoi d'invitation jusqu'à 69 ans, sur demande téléphonique ensuite.
- Rythme des mammographies : tous les 2 ans.
- Double lecture systématique des mammographies pour plus de fiabilité.
- Accessible à toutes : pas de frais – couverture par l'Assurance maladie de base à hauteur de 90 % - part restante à la charge des patientes : CHF 19.70.

Suis-je concernée ?

Vous êtes domiciliée et assurée dans le canton de Vaud ? Vous avez 50 ans ou plus ? Vous avez reçu en principe une lettre de la Fondation vous invitant à réaliser une mammographie ainsi qu'une liste des instituts de radiologie agréés. Si vous n'avez pas reçu de courrier de leur part, téléphonez leur au 0848 990 990 (tarif local).

Coût de l'examen

CHF 197.15 lorsque la mammographie est faite dans le cadre du programme. Cette prestation n'étant pas soumise à franchise, ce montant est intégralement remboursé par votre caisse-maladie, déduction faite de la quote-part de 10% (CHF 19.70).

Si vous choisissez de faire cet examen, afin de vous encourager, la Municipalité de Penthalaz a décidé de vous rembourser cette somme de CHF 19.70, sur présentation du décompte de votre assurance maladie.

Vision : David Borgeaud

Henri-Robert Borgeaud

Dans cette édition, Vision donne la parole à David Borgeaud. Un jeune agriculteur du village âgé de 24 ans qui s'investit pour animer la vie de notre communauté en tant que président de la Société de Jeunesse. Société dont son père et même son arrière-grand-père ont fait partie.

Qu'est ce qui a motivé votre parcours dans la Société de Jeunesse de Penthelaz?

C'était une évidence. Dès l'âge requis atteint, j'en deviendrais membre. C'était en 2011, je connaissais tout le monde et je savais que j'y trouverai une bande de copains, une deuxième famille. J'ai tout de suite été impliqué, de par une certaine disponibilité ainsi que par l'aide concrète que je pouvais apporter. J'avais et ai encore une grande motivation à l'idée de perpétuer les valeurs et traditions qui fondent nos Sociétés de Jeunesse et c'est donc assez logiquement que j'ai pris la présidence du comité en janvier 2018.

Quelques mots sur votre société

Elle a fêté ses 60 ans et inauguré son nouveau drapeau l'an passé. Elle est mixte depuis environ 20 ans et compte actuellement 14 membres actifs, dont 8 filles. Nous faisons bien sûr partie de La Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (ci-après FVJC), Giron du Centre. Nous nous organisons librement pour tout ce que nous entreprenons localement, par contre les manifestations qui s'organisent sous l'égide de la FVJC, giron, fêtes cantonales, assemblées générales, sont validées et cadrées par le comité cantonal.

Et au niveau de vos activités, quelles sont-elles?

Il y a bien sûr la participation aux giron et autres fêtes cantonales avec la réalisation d'un char, notre engagement bénévole dans la logistique de ces événements, la participation aux épreuves sportives qui suppose un entraînement plus ou moins assidu. De plus, la Jeunesse de Penthelaz est candidate à l'organisation du concours de tambours qui se déroulera en janvier 2020. Nous organisons également un match aux cartes, un concours de pétanque, un tartare et le Nouvel An. Nous participons aux festivités de l'Abbaye et mettons sur pied un loto avec le Chœur mixte et le club de tennis de table et nous nous réunissons

une fois par mois. Et puis il y a de nombreuses autres occasions de rencontres en participant aux activités organisées par les autres sociétés de jeunesse : tournoi de pétanque, bal, rallye, théâtre ou week-end de ski.

Tout ça semble fort alléchant, et comment en devient-on membre?

Il faut avoir un lien avec Penthelaz, avoir terminé sa scolarité obligatoire et être célibataire. Ici nous n'appliquons pas de limite d'âge maximum. Afin de recruter de nouveaux membres, nous envoyons un courrier aux jeunes du village qui terminent l'école pour les inviter à une grillade et leur présenter notre société.

La FVJC, fondée en 1919, compte aujourd'hui un peu plus de 8000 membres (dont la moitié «d'anciens») répartis dans plus de 200 sociétés. Est-ce que le mouvement est en croissance?

Je ne connais pas les chiffres les plus récents, mais oui la FVJC est passée de 6000 membres à 8000 entre 2000 et 2015. On peut donc clairement dire que le mouvement se porte bien. Le besoin, l'envie de faire partie d'une bande de potes ayant des valeurs communes, savoir qu'on peut partager toutes sortes d'activités, entreprendre, organiser, faire du sport ou boire un verre avec ses pairs est et restera toujours aussi présent.

Les Jeunesses font partie du Patrimoine immatériel vaudois, elles ont été fondées sur des valeurs traditionnelles: Patrie, Travail, Amitié, Progrès. Attachement au monde rural, à la nature. Est-ce que ces valeurs vivent toujours aussi fortement?

Oui très clairement. Même si le mouvement est apolitique et areligieux, nous sommes toujours derrière ces valeurs et je dirais même qu'il y a de la fierté à les faire vivre. C'est très perceptible par exemple lors des parties officielles qui ponctuent les grands rassemblements. Que ce soit par la chanson des Fédérés, la prise du drapeau, les discours, il y a un grand respect de ces traditions.

Quelle évolution prévisible?

Nos villages sont de moins en moins peuplés d'agriculteurs, la mixité et l'évolution démographique amènent un certain bras-

sage et probablement une certaine ouverture, mais les racines du mouvement sont fortes, les valeurs sont bien vivantes. A l'origine, les jeunesses ont été créées pour renforcer l'unité du monde rural, il n'y en a pas dans les villes, alors bien sûr un certain antagonisme ville campagne subsiste, mais la caricature du jeune paysan macho qui ne pense qu'à boire des bières est extrêmement réductrice et ne correspond pas à la réalité.

La dernière Fête cantonale à Colombier-sur-Morges a rassemblé plus de 120'000 personnes. La prochaine se déroulera en 2019 à Savigny et marquera les 100 ans de la Fédération. Le record sera-t-il battu?

J'espère! Même s'il faut bien avouer que la taille toujours plus impressionnante de ces fêtes pose certains problèmes. L'organisation de tels événements demande un investissement et une disponibilité considérables.

En conclusion, un souhait?

Que cette tradition reste à tout jamais, tant je suis convaincu de l'importance du rôle formateur des sociétés de jeunesse. Elles offrent un espace d'amitié et un cadre à cette période charnière de la vie située entre l'adolescence et le monde adulte permettant d'expérimenter la vie de groupe avec ses règles, ses exigences, permettant également d'acquérir des compétences aussi bien sociales que pratiques. Et puis bien sûr que nos festivités du Nouvel An soient toujours un plein succès!



Pour en savoir plus sur la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes www.fvjc.ch

FC Venoge : le calme après la tempête

Sébastien Anger
Président du FC Venoge

Revenue de l'enfer, la Une du FC Venoge doit sa résurrection aux décisions radicales prises quelques jours avant la reprise de la saison pour stopper une chute vertigineuse. Après deux saisons en 2^{ème} ligue dont dix-huit mois passés dans un climat qui n'a cessé de se détériorer, le FC Venoge a fait l'amère expérience des conséquences d'une relégation amplifiée de mauvais choix qui l'ont éloigné de ses valeurs.

Le 2 juin dernier l'équipe fanion du FC Venoge validait son retour en 3^{ème} ligue après deux saisons passées au plus haut niveau du football vaudois. Y évoluer était un objectif et en ce sens personne au club ne regrettera d'y avoir accédé après une première visite quelques saisons plus tôt qui n'avait duré qu'une seule saison. Cette seconde expérience aura donc duré le double de temps tout en confrontant les valeurs du club à des choix et des circonstances qui l'ont fait courir vers sa perte.

Car tutoyer la 2^{ème} ligue de nos jours pour un petit club de campagne ne disposant pas d'une relève interne sur laquelle s'appuyer, c'est devoir prendre le risque de confier l'essentiel de son destin à une majorité de joueurs venus d'ailleurs et pas toujours prêts à s'identifier aux couleurs et valeurs du club qu'ils représentent temporairement. Courage fuyons, c'est le dicton qui s'applique le mieux à ce qui s'est produit après le 2 juin 2018 soit un exode de près 90% du contingent composé de joueurs qui ont suivi l'argent, les promesses de travail ou d'autres formes de pratiques désormais courantes qui gangrènent le football amateur.

L'espoir placé dans la signature d'un nouvel entraîneur avant même la fin du championnat alors que tout restait possible (relégation pour deux points seulement) s'envolera durant la trêve estivale avec un contingent prêt à reprendre qui se comptait sur les doigts d'une seule main. Après plusieurs consultations d'urgence et à quelques jours de la nouvelle saison, décision a été prise de promou-



voir le staff et le contingent de la deuxième équipe (4^{ème} ligue) un échelon plus haut.

Seule chance rencontrée dans ce moment tourmenté, le projet de troisième équipe venant d'émerger de l'envie de jeunes joueurs de la région de se retrouver sur les terrains de football allait devenir une réalité soudaine pour combler la place laissée vacante en 4^{ème} ligue et éviter un retrait d'équipe. Qualification sur qualification, un groupe des générations Y, X et suivantes allait se constituer pour un renouveau aussi improbable que salutaire.

Trois mois et un tour plus tard, la nouvelle Une s'installe à la 6^{ème} place du classement provisoire pour un bilan comptable pour lequel n'importe qui aurait signé il y a onze matches. Mieux, le retour des valeurs que le football doit continuer de véhiculer s'est gentiment constaté sur et en dehors du terrain grâce à un groupe de grande qualité. La Deux s'est quant à elle confrontée à l'inexpérience et aux maux de jeunesse mais elle a eu la chance d'être entraînée par Jean-Marc Dupuis. Il a fait jouer sa science et son expérience pour obtenir une progression fulgurante et parfois même inattendue chez certains protagonistes. Régulièrement soutenue par plusieurs seniors, la Deux figure juste au-dessus de la barre à mi-saison.

Après un été de tempête le FC Venoge s'apprête donc à vivre un hiver plus calme qui ne sera pourtant pas de tout repos pour que les nouvelles fondations se consolident. Le comité du FC Venoge remercie donc chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ne se sont pas défilés ou au contraire qui se sont démultipliés pour que passion et valeurs de respect et fair-play reprennent leurs places au centre du terrain.

Le FC Venoge a conclu ses rendez-vous officiels en 2018 par le traditionnel Souper Loisirs qui a envoyé les quelques 200 convives inscrits en Asie. La 18^{ème} édition du repas destiné aux joueurs, supporters et amis du club a donc confirmé le plébiscite d'une formule qui se veut rester un moment convivial loin du tumulte de la gestion quotidienne du club.

Notre prochain rendez-vous sera le repas de soutien du jeudi 21 février à Daillens qui s'annonce exceptionnel grâce à un 1^{er} lot de tombola qui marquera à coup sur son histoire.

FEDEVACO

La Municipalité et FEDEVACO

Depuis 2014, la Commune de Penthaz est l'une des 50 communes vaudoises partenaires de la Fédération vaudoise de coopération, FEDEVACO. Ce sont aussi six départements de l'Etat de Vaud et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération qui contribuent à un monde plus équitable, basé sur la dignité humaine et le développement durable, de même que l'exigence d'une utilisation transparente et efficace des deniers publics. Ainsi une contribution annuelle de CHF 2.- /par habitant, inscrite au budget, est versée à la FEDEVACO dont les buts s'inscrivent dans le respect de l'art. 71 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 :

1. L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.
2. Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix.

Consciente de la nécessité d'une continuité dans le soutien aux projets, afin d'en assurer leur réussite, qui plus est dans des thématiques telles que la lutte contre l'endettement des paysans, la promotion de la souveraineté alimentaire, confiante également par le professionnalisme et le sérieux de la FEDEVACO et des ONG dans la bonne conduite des projets et le contrôle du suivi, la Municipalité a décidé de renouveler son soutien aux trois projets ci-après :

Lutter contre l'endettement des paysans

Madagascar

Population cible : 28'755 paysannes et paysans des groupements d'épargne

Organisation : Action de Carême – www.actiondecareme.ch/country/madagascar

Depuis plusieurs années, Action de Carême permet à des dizaines de milliers de paysans et de paysannes malgaches de sortir du cercle vicieux de l'endettement. Les agriculteurs de la Grande île doivent

en effet faire face à un contexte social, environnemental, économique et sanitaire qui ne cesse de se détériorer. En raison du changement climatique, les épisodes de cyclones, de sécheresses ou au contraire d'inondations ont été plus fréquents et plus violents l'an passé. Sur le plan sanitaire, le retour de l'épidémie de peste pulmonaire a eu des conséquences néfastes. Des cas d'infection ont désormais été signalés dans la région du projet. À tout cela s'ajoute une situation économique générale mauvaise, péjorée par l'inflation. Le prix du riz, aliment de base pour les plus pauvres, a quasiment doublé depuis le début de l'année. Dans ce contexte, la plupart des agriculteurs parviennent tout juste à produire de quoi se nourrir. Il est dès lors difficile de revendre leur production, et donc d'en tirer un revenu suffisant. En période de soudure ou face à des imprévus, ils n'ont d'autre choix de se tourner vers des usuriers qui pratiquent des taux prohibitifs. Une fois entrés dans l'engrenage du surendettement, difficile pour ces petits paysans d'espérer en sortir un jour. Depuis 2016, Penthaz soutient ce projet et rend possible la mise en place de groupements d'épargne qui luttent efficacement contre ce phénomène. Ces groupes parviennent à instaurer une épargne collective, via des cotisations ou des travaux en commun. Les participants peuvent ainsi, en cas de coup dur, se tourner vers leur communauté et bénéficier d'un crédit interne, sans avoir recours aux usuriers. Malgré un contexte de plus en plus difficile, le projet suit son cours et les différentes activités prévues sont mises en place. Pour répondre à la péjoration générale des conditions de vie des agriculteurs malgaches, Action de Carême a implanté de nouveaux dispositifs en 2018, après avoir notamment constaté que l'alimentation est plus que jamais au cœur des préoccupations. Les ressources humaines pour traiter les thématiques de l'agroécologie et de la nutrition seront ainsi accrues cette année. De nouveaux indicateurs ont également été développés pour mesurer l'atteinte des objectifs liés à l'alimentation. Il s'agit ainsi de suivre de manière plus fine la capacité des membres à se nourrir, que ce soit sur le plan de la quantité ou de la

qualité nutritionnelle, et donc d'évaluer précisément l'impact du projet sur la faim.



Promotion de la souveraineté alimentaire

Togo et Bénin

Population cible : 120 familles représentant 720 personnes

Organisation : DM-échange et mission – www.dmr.ch/echange-communautaire/secar

Ce projet, soutenu depuis 2017 par Penthaz, se focalise sur l'implantation de la permaculture au Bénin et au Togo. Cette approche agricole répond à la double nécessité de nourrir une population croissante et de protéger l'environnement. Elle accroît ainsi la productivité des sols, permettant aux paysans de subvenir à leurs besoins et de revendre le surplus. Pour cela DM-échange et mission forme les agriculteurs et diffuse ces pratiques par le soutien la mise en place de fermes modèles .

Le projet se déroule de manière très positive. L'année écoulée a cependant été marquée par des effets du dérèglement climatique, qui se sont traduits par des précipitations irrégulières. Les bonnes pratiques agroécologiques adoptées ont permis d'amortir le choc et on observe aussi une meilleure adaptation au changement de la part des agriculteurs. De manière générale, les bénéficiaires voient leur rendement agraire et leurs revenus augmenter grâce à l'application de méthodes agricoles durables. Parallèlement les réseaux de paysans se renforcent, les échanges s'intensifient, ce qui permet aux savoirs de se diffuser.

Outre les transmissions par le biais de réunions ou de visites, DM veille à documenter les bonnes pratiques pour les rendre accessibles au-delà du projet ou des pays concernés, par le biais de la vidéo consultable sur : <http://www.secaar.org/videos.php>



Droit à la terre et souveraineté alimentaire

Afrique du Sud

Population cible : 4500 paysans et travailleurs agricoles et leur famille, (env. 1500 personnes)

Organisation : Action de Carême – www.actiondecareme.ch/country/afrique-du-sud

En partenariat avec des organisations

locales, Action de Carême renforce des groupements de paysans sans terre, particulièrement vulnérables en Afrique du Sud. Un double objectif guide ce projet : l'amélioration de l'accès à l'alimentation et le renforcement des mouvements sociaux pour la défense de leurs droits. La stratégie de l'association porte à la fois sur la formation aux techniques agricoles durables et sur l'accompagnement et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer d'accès à la terre.

Soutenu de puis 2017 par Penthalaz, ce projet avance de manière satisfaisante. Pourtant, le contexte socio-économique du pays ne cesse de se péjorer. La réforme agraire stagne et la redistribution des terres n'avance guère. Sur le plan environnemental le pays fait face à une sécheresse importante qui a eu un impact sur le projet en pénalisant l'approvisionnement en eau de plusieurs communautés. La consommation d'eau a été sévèrement restreinte, mettant en lumière les inégalités sociales. L'année 2017 a également vu émerger la question des grands barrages et des déplacements de populations qui y sont liés.

La communauté de Goodhouse avec laquelle travaille le partenaire d'Action de

Carême sera affectée par l'édifice projeté. La totalité des surfaces d'habitation et agricoles sera inondée. A ceci s'ajoute l'accroissement de la déficience des services publics, l'instabilité politique et le récession économique.

Malgré le contexte difficile, le projet se poursuit et les opportunités en faveur de sa bonne implantation demeurent solides. Le partenaire d'Action de Carême dispose de capacités et de compétences nécessaires pour s'engager en faveur de la justice sociale et du changement. Les paysans qui ont découvert les avantages de l'agroécologie et de la solidarité continuent cette pratique, ce qui constitue un gage de durabilité pour le projet.



La 2^{ème} journée du Développement durable organisée le 22 septembre dernier, avec l'appui de la Commission Energie et développement durable et d'autres bénévoles, a rencontré un succès mesuré, ceci malgré la richesse de l'offre en activités diverses. La Municipalité tient ici à remercier toutes les personnes qui y ont participé et se sont engagées lors de cette journée, et plus spécifiquement encore celles qui ont travaillé à l'éradication des plantes envahissantes.

Mais cette journée fut aussi et surtout l'occasion d'établir de fructueux contacts avec la population, de récolter des idées de projets et d'enrichir la thématique.

C'est sur cette base que des invitations ont été lancées pour une première table ronde tenue en novembre dernier. Plus de 15 personnes non encore formellement engagées au sein de l'Agenda 2030, c'est-à-dire non membres du Conseil communal ou d'une commission, se sont organisées afin d'élaborer des projets citoyens. Les trois premiers groupes constitués réfléchissent et travaillent sur des thèmes traitant de la nature et de l'environnement, de nos modes de consommation et de leurs conséquences en termes de déchets, ainsi que de la mobilité douce dans le périmètre communal. Le financement des projets pourra être assuré par la taxe sur la consommation d'électricité perçue par la Commune.

De nouvelles personnes ont décidé de rejoindre le groupe pour une deuxième table ronde, qui viendra de se tenir lorsque ce journal paraîtra. Celles-ci auront la liberté de rallier les groupes déjà constitués et ouverts à les accueillir ou

d'élaborer d'autres projets citoyens ou encore co-organiser les futures journées du développement durable de mai et septembre 2019.

Vous, aussi, êtes sensibles aux aspects multiples du développement durable, au changement climatique, à l'environnement, à la qualité des rapports sociaux et intergénérationnels, etc. etc. Vous êtes seniors, dans la force de l'âge ou tout jeunes encore, vous disposez de quelques heures libres mensuellement, ceci est suffisant pour rejoindre le groupe Agenda 2030, apporter votre contribution même modeste à assurer un avenir à notre unique planète.

Pour annoncer votre participation ou pour toutes informations complémentaires, contactez :
Piéric Freiburghaus, syndic, par mail à pieric.freiburghaus@penthalaz.ch ou par tél. au 079 658 61 00.

Les coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

La Petite Fille dans le miroir, Marie Javet, éd. Plaisir de Lire, 2017

June Lajoie, une auteure américaine de best-sellers, est en pleine écriture de son prochain roman. Elle choisit de passer l'été dans un hôtel d'Interlaken, seule et évitant de devoir croiser du monde.

Vingt ans plus tôt, Lizzie Willow, jeune fille de bonne famille extrêmement riche, est envoyée en Suisse pour étudier. Le temps d'un été grâce à une identité inventée, elle vit une passion amoureuse, entre Montreux et Lausanne. Elle est heureuse, jusqu'au jour du drame..

Le quotidien de June est minuté, mais il se voit perturbé par une présence énigmatique dans le miroir de sa chambre. Qui est cette fille ? Qu'essaie-t-elle de dire à June et pourquoi est-elle enfermée dans ce miroir ?

Un premier roman agréable où au fil des pages, le passé et le présent se mêlent entre eux chapitre après chapitre.

Une auteure de la région à découvrir, ce premier roman mêlant le drame avec un soupçon de fantastique et une pincée de suspense est une jolie découverte avec en prime à la fin un dénouement surprenant.

Vertical, Shinichi Ishizuka, 18 tomes en français, 2013 à 2017

Sanpo Shimazaki est un amoureux de la montagne. Il lui consacre toute sa vie et a choisi de résider dans les Alpes japonaises. Considéré comme un grand spécialiste des sommets, il est engagé en tant que secouriste volontaire. À travers ce manga découvrez les aventures époustouflantes de ces hommes qui repoussent tous les dangers et même toutes les limites pour sauver des vies !

Dessiné avec goût, cette série manga, destinée plutôt à des adultes jeunes et moins jeunes se lit avec fluidité et aisance.

Vertical vous entraînera hors des sentiers battus pour de passionnantes cordées et vous apprendra même les bons gestes et attitudes à avoir en montagne !



Pour plus d'infos concernant la bibliothèque, les sites www.pddl.ch et www.bibliovenoge.ch, ainsi que notre page Facebook, vous fourniront les détails nécessaires.

25 février : né pour lire, de 10h à 10h45

2 mars : ouverture du samedi matin de 10h à 12h

16 mars : «ramène ta science!» de 10h à 14h, animations, ateliers

25 mars : né pour lire de 10h à 10h45

Les Concerts du Mercredi

Vufflens-la-Ville accueillera, le 20 mars 2019, le concert de printemps au cours duquel se produira la Sinfonietta de Lausanne, avec, notamment, Nielsen, Sibelius et Grieg.

Pour terminer la saison à Echallens, le Quintette Moraguès interprétera des compositions de Ravel, Dvorak et Poulenc.

Tous les concerts ont lieu à 20h. Les billets sont en vente à l'Office du tourisme d'Echallens, où l'on peut également se procurer le programme complet (021 881 50 62).

Connaissance 3

Dieu et le polar: pas de lumière sans ombre

Avec: Marc Voltenauer, écrivain

Pourquoi le polar exerce-t-il une telle fascination? Et pourquoi la Bible déchaîne-t-elle autant de passions? La Bible et le polar ne proposent-ils pas, chacun à leur manière, une certaine lecture du «Bien» et du «Mal», et un voyage au cœur même de la nature humaine?

**Penthalaz, salle communale du Verger,
11 avril 2019, à 14h30.**

low. art en décroissance

Une exposition artistique sur le thème de la décroissance à Penthaz, réunissant 11 artistes qui s'exprimeront aux travers de la peinture, la sculpture, la céramique, la photographie, la vidéo, des installations et des performances.

Avec l'essor du numérique, nous vivons dans un monde qui s'accélère de plus en plus, où la croissance est telle qu'il devient difficile à tout un chacun de trouver sa place. L'agriculture intensive, la pollution, le traitement des déchets et la détérioration de la nature, sont des conséquences de la surconsommation qui deviennent notre moteur artistique et nous inspirent.

Par cette exposition artistique, nous invitons le public à ralentir pour s'y immerger totalement et prendre le temps de se questionner avec nous sur notre consommation et son impact.

L'association SECTEUR C a été fondée à Penthaz en 2018, sous l'impulsion de Brigitte Besson de l'Atelier 207, et d'Anouk Zurbuchen. Cette association à but non lucratif vise à développer l'offre culturelle de la région en proposant des expositions d'art.

L'Atelier 207 est un atelier de création visuelle basé à Penthaz depuis 2016, réunissant des professionnels indépendants qui collaborent ensemble avec cœur et justesse de

l'image, du design, de l'éditorial et du développement web.

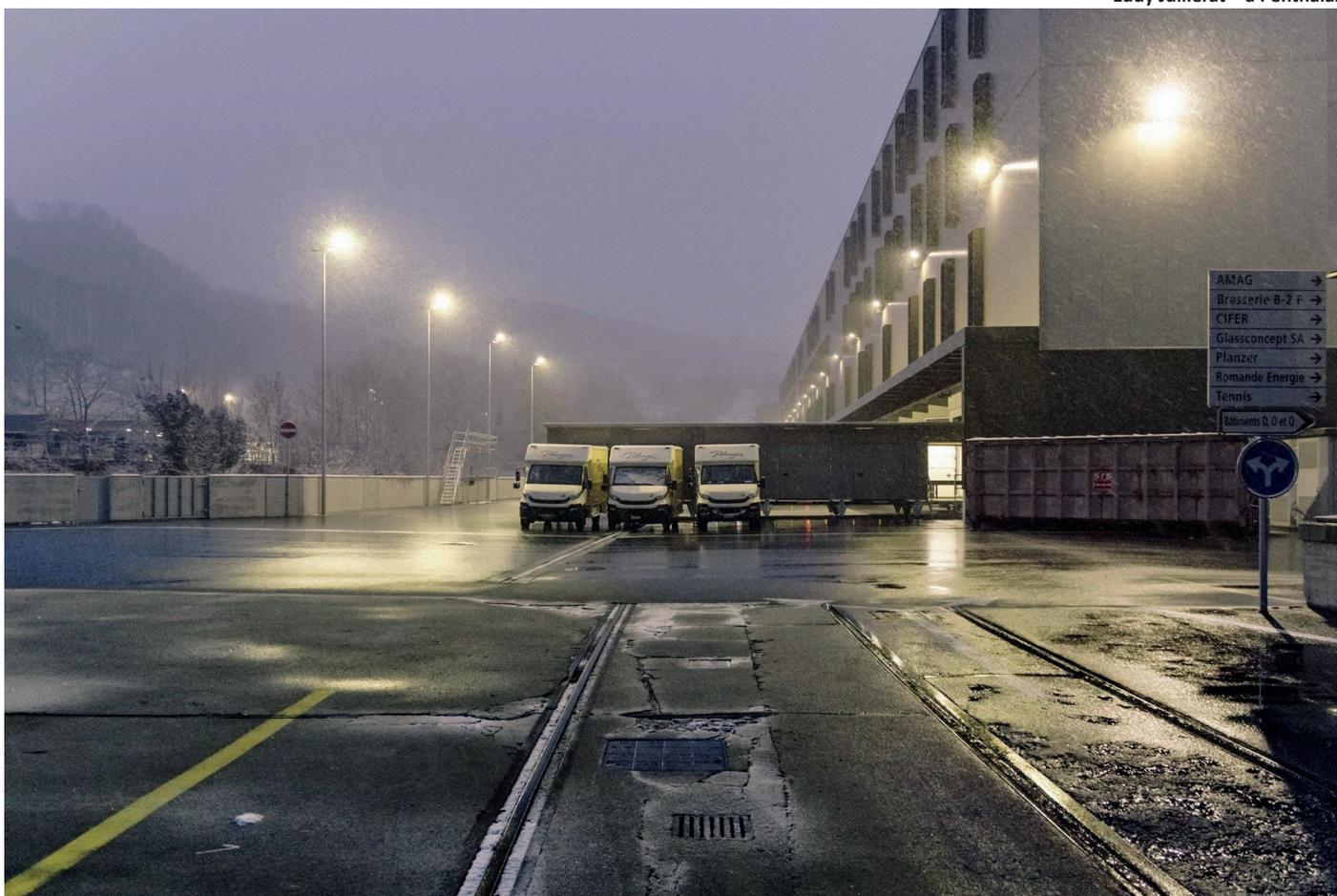
Halle du bâtiment C du site industriel Venoge Parc à Penthaz.

**Programme:
Vendredi 29 mars 2019 à 18h
Vernissage public de l'exposition**

**Samedi 30 mars dès 13h00
Exposition, échange et discussion,
petite restauration et performance
sonore**

**Dimanche 31 mars dès 10h00
Brunch, performance participative
pour le public et projection d'un film**

Eddy Juillerat – à Penthaz



Agenda

9 mars 2019

Soirée annuelle du Chœur Mixte de l'Aloëttaz

13 mars 2019

Don du sang

16 mars 2019

Carnaval

23 mars 2019

Soirée annuelle de l'Echo de la Molombe

27 mars 2019

Thé dansant

29, 30 et 31 mars 2019

Exposition artistique à Venoge Parc

30 mars 2019

Mise de bois

Repas de soutien Volleyball Penthalaz et match aux cartes

31 mars 2019

Championnat Unihockey

3 avril 2019

Thé dansant

6 avril 2019

Coup de balai

Soirée tartare de la Jeunesse

10 avril 2019

Thé dansant

11 avril 2019

Connaissance 3

24 avril 2019

Thé dansant

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES

Place centrale : lundi au jeudi, dès 12h
vendredi au dimanche 24h/24
Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.
Mercredi de 9h15 à 11h45.
Samedi de 10h à 17h.

Cultes

Paroisse Protestante EERV

A l'église de Penthalaz

17 février, 10h, culte avec Yvan Bourquin, théologien

17 mars, 10h, avec Pierre-Alain Mischler, diacre

Au Foyer paroissial

10 mars, dès 10h: Journée paroissiale de Rencontre et d'Offrande. Brunch et animations pour les enfants.

31 mars, 10h, culte «Terre Nouvelle» suivi d'une soupe de Carême préparée avec les familles, avec Catherine Novet, diacre.

Rendez-vous important

24 mars, 10h, église de Daillens, culte avec cène, suivi de l'assemblée de paroisse et de l'élection des nouveaux membres du Conseil, avec Laurence Reymond, pasteure.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse :

www.penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022